

DÉMOCRATISER L'ART PUBLIC : MODERNISATION DE LA BASE DE DONNÉES DE LA POLITIQUE DU 1 %

La *Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et des sites gouvernementaux et publics*, aussi connus sous le nom de la *Politique du 1 %*, a permis la réalisation de plus de 3 985 œuvres, représentant une valeur estimée de plus de 125 millions de dollars. (Breton et al, 2009, p.5) Aujourd'hui, malgré l'importance de ce programme pour l'art québécois contemporain, celui-ci connaît des lacunes concernant l'accessibilité de ces œuvres et leurs documentations. Étant donné qu'elles sont intégrées à l'architecture ou l'environnement, les informations essentielles relatives à l'œuvre comme le nom de l'artiste, le titre ou la date de création ne peuvent pas être présentées systématiquement sur des cartels physiques. Par ailleurs, il n'existe pas de catalogue exhaustif sur la collection des œuvres de la *Politique du 1 %*. Ce projet propose une mise à jour de l'inventaire afin de remédier à cette problématique. En se basant sur les archives existantes, l'objectif est de les remanier pour en faire une base de données dynamique et accessible.

1. Qu'est-ce que la Politique du 1 % ?

En 1961, le gouvernement du Québec établit deux jalons majeurs pour la culture québécoise : le ministère des Affaires culturelles — devenu depuis le ministère de la Culture et des Communications (MCC) — et la *Politique d'embellissement des édifices publics*, devenu depuis la *Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et des sites gouvernementaux et publics*. Bien que ce programme n'ait été instauré qu'en 1961, ce n'est qu'à partir de 1981 que le MCC devient officiellement responsable de son application. (Breton et al, 2009, p.3) Celui-ci stipule qu'environ 1 % du coût de construction ou de rénovation des bâtiments publics doit être consacré à la création d'une œuvre d'art intégrée dans l'architecture ou l'environnement du projet. (Breton et al, 2009, p.7)

Cette politique québécoise, sans équivalent en Amérique du Nord, a permis aujourd'hui la création de plus de 3985 œuvres à travers la province¹. (Voir Ligne du temps de 1961-2021, 2025, p.8) En intégrant les arts aux édifices et environnements publics, cette mesure introduit depuis plus de 64 ans l'art contemporain à la population du Québec. Toutefois, cette même intégration rend souvent difficile la diffusion des informations entourant les œuvres : nom de l'artiste, titre de l'œuvre, année de création et bien plus encore. La majorité des citoyens ignorent la présence et la signification des œuvres d'art qu'ils côtoient quotidiennement dans l'espace public. Cette mise à jour de la base de données s'inscrit en continuité avec les objectifs de la *Politique du 1 %*, c'est à dire :

¹ Données prises à partir de ma base de données Excel.

- Appuyer la création ou favoriser l'achat d'œuvres d'art en vue de leur intégration permanente à l'architecture ou à l'environnement, en tenant compte de la vocation de ces lieux ouverts au public.
- Accroître la diffusion des œuvres des artistes professionnels du Québec et ainsi participer à l'enrichissement du cadre de vie des citoyens par la présence de l'art dans des lieux qui ne sont pas couramment réservés à cette fin.
- Permettre à la population de toutes les régions du Québec de mieux connaître les artistes professionnels contemporains et de se familiariser avec l'art actuel sous ces diverses formes d'expression dans les domaines des arts visuels et des métiers d'art. (Breton et al, 2009, p.5)

2. Quel rôle jouent les archives dans la mise à jour de la base de données de la Politique du 1 % ?

En 2006, un inventaire des œuvres et de leur état a été entrepris par le MCC, mais la consultation du « Projet d'inventaire des œuvres d'arts — Été 2006 — Politique d'intégration des arts » (Cote E6, S100000, D85) nécessite des démarches de consultation, dont un déplacement aux Archives nationales à Québec. (Advitam, 2019) Peu d'informations sont accessibles en ligne. Pour des informations plus détaillées, les citoyens intéressés par cette collection ne peuvent que consulter, depuis leur domicile, les bilans annuels de la *Politique du 1 %* qu'à partir de l'année 2004, car les documents disponibles en ligne ne remontent pas au-delà de cette date. (MCC, 2008, p.6) Cependant, ces documents ne recensent que les œuvres produites au cours de l'année correspondante, et seuls quelques projets font l'objet d'une fiche descriptive détaillée. Ainsi, la majorité des œuvres, y compris plus de 2337 réalisées avant 2004, demeurent partiellement, voire très faiblement documentées. Cette documentation incomplète entrave aux objectifs de la *Politique du 1 %*.

En solution, le projet de mise à jour de la base de données vise à répondre aux objectifs en créant des données à partir des archives gouvernementales. En facilitant l'accès, ces données deviennent une ressource fiable pour de nouveaux outils de médiation culturelle permettant la valorisation, l'interprétation et la diffusion des œuvres de la collection de la *Politique du 1 %*. De ce fait, ce projet repose sur le traitement de la base de données « Liste des œuvres réalisées entre 1961-2021 dans le cadre de la Politique d'intégration des arts » sous forme de PDF et classé selon les 17 régions administratives du Québec. (Voir Figure 1, 2021, p.3) Bien que ces documents recensent les œuvres issues de la *Politique du 1 %* entre 1961-2021, leur contenu n'inclut ni d'éléments visuels ni d'information contextuelle. (MCC, 2024)

Numéro	Année	Subventionneur	Région	Municipalité	Site-édifice	Succursale	Artiste, Nom	Artiste, Prénom	Sous-catégorie	Intérieur
IA-01-001	1978	MTPA	01	Matane	Sûreté du Québec - Poste de la MRC de Matane		Otis	Serge	sculpture	NON
IA-01-002	1980	MTPA	01	Cacouna	Transports Québec - Centre de services de Cacouna		Salvail	Reno	peinture	NON
IA-01-003	1979	MTPA	01	Saint-Pascal	Transports Québec - Centre de services de Saint-Pascal		Veilleux-Morency	Jeanne	fibre/papier-matière	OUI
IA-01-004	1980	MTPA	01	Rimouski	Sûreté du Québec - District du Bas-Saint-Laurent - Gaspésie - Les-Îles-de-la-Madeleine		Santerre	Bruno	peinture	OUI
IA-01-005	1980	MTPA	01	Saint-Pascal	Sûreté du Québec - Poste de la MRC de Kamouraska		Martin	Jean-Marie	peinture	NON
IA-01-006	1980	MTPA	01	Rimouski	Sûreté du Québec - District du Bas-Saint-Laurent - Gaspésie - Les-Îles-de-la-Madeleine		Jomphe	Marius	peinture	OUI
IA-01-007	1981	MESS	01	La Pocatière	Cégep de La Pocatière		Lamarre	Louise	fibre/papier-matière	OUI
IA-01-008	1982	MAS	01	Pohénégamook	CLSC Pohénégamook		Arsenault	Réal	sculpture	OUI
IA-01-009	1981	MEQ	01	La Pocatière	Cégep de La Pocatière		Artistes	Collectif	indéfinie	OUI
IA-01-010	1981	MTPA	01	Amqui	Sûreté du Québec - Poste de la MRC de la Matapédia		Bélanger	Delphis	sculpture	OUI
IA-01-011	1982	MAC	01	Rivière-du-Loup	Bibliothèque de Rivière-du-Loup		Du Bois	André R.	sculpture	OUI
IA-01-012	1982	MER	01	Rimouski	Pavillon Macpéts		Emard	Robert	indéfinie	OUI
IA-01-014	1982	MAC	01	Trois-Pistoles	Bibliothèque municipale Anne-Marie D'Amours		Landry	Marie-Chrystine	sculpture	OUI
IA-01-015	1982	MEQ	01	La Pocatière	Cégep de La Pocatière		Poirier	Denis	sculpture	OUI
IA-01-016	1980	MTPA	01	Rimouski	Sûreté du Québec - Quartier général du district de Bas-Saint-Laurent - Gaspésie - Îles-de-la-		Bélanger	Jean	sculpture	NON
IA-01-017	1984	MEQ	01	Matane	École Bon-Pasteur		Du Bois	André R.	sculpture	OUI
IA-01-018	1983	MAC	01	Amqui	Bibliothèque d'Amqui		Girard	Gilles	sculpture	NON
IA-01-019	1984	MEQ	01	Lac-des-Îles	École primaire L'Étincelle		Girard	Gilles	aménagement	NON
IA-01-021	1985	MLCP	01	Dégelis	Centre infotourisme Dégelis		Du Bois	André R.	aménagement	OUI
IA-01-022	1985	MEQ	01	Saint-Anaclet-de-Lessard	École des Sources		Du Bois	André R.	sculpture	OUI
IA-01-023	1984	MAS	01	Rivière-Bleue	Centre d'hébergement de Rivière-Bleue		Girard	Gilles	sculpture	NON
IA-01-024	1984	MEQ	01	Le Bic	École Mont Saint-Louis		Labrie	Lise	aménagement	OUI
IA-01-025	1986	MAC	01	Mont-Joli	Bibliothèque Jean-Louis-Desrosiers		Du Bois	André R.	aménagement	OUI
IA-01-026	1985	MSSS	01	Rimouski	Hôpital régional de Rimouski		Du Bois	André R.	indéfinie	OUI

Région 01

2021-09-13

Page 1

Figure 1 : Liste des œuvres réalisées entre 1961-2021 dans le cadre de la Politique d'intégration des arts pour la région du Bas-Saint-Laurent, p. 1²

Ainsi, le traitement documentaire implique la conversion de ces fichiers en une base de données dans le logiciel Excel. Pour permettre une plus grande accessibilité, les champs tels que l'adresse de l'œuvre, la possibilité de visitation par le grand public³, les données biographiques sur l'artiste, le titre, les dimensions, les techniques et médiums utilisés, la description, les droits d'auteur ainsi qu'un élément visuel ont été ajoutés. Cette phase de collecte de données complémentaire est en cours. L'inclusion de ces données complémentaires comme les adresses offre la possibilité de mettre en place différentes initiatives. Une cartographie interactive des œuvres serait donc possible. Or, le projet ne se base pas sur les contributions d'entrée de données par les citoyens comme l'application mobile MONA, mais elle se concentre exclusivement sur une saisie standardisée des informations des archives gouvernementales au sujet des œuvres réalisées dans le cadre de la *Politique du 1 %*. (MONA, 2016)

² <https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/culture-communications/documents/oeuvres-art/LI-oeuvres-art-public-region-01.pdf>

³ Si un jour la base de données est utilisée pour créer des parcours touristiques, il faut faire attention à ne pas déranger les gens qui utilisent normalement ces bâtiments. Par exemple, ce ne serait pas approprié de laisser des visiteurs entrer dans une école juste pour aller voir une œuvre d'art, car cela pourrait déranger les élèves et les professeurs.

À ce jour, plus de 55 380 métadonnées ont été ajoutées à la base de données, sur un total estimé à 174 660. Cette collecte de données marque une étape clé dans la standardisation des informations concernant les œuvres issues de la *Politique du 1 %*. Grâce à ce projet, il devient possible de trouver des résultats dans la base de données selon des critères précis et croisés. Le dynamisme de la base de données offre ainsi une visualisation inédite de l'impact de la *Politique du 1 %* dans la province. Par exemple, on peut facilement identifier les sept œuvres photographiques produites entre 1990 et 2010 dans la région de Lanaudière. Les recherches révèlent aussi de différentes tendances comme la récurrence de certains artistes au sein de la collection. (Voir Tableau 1, 2025, p.4) Cette structuration des données facilite non seulement les analyses quantitatives, mais elle pourrait comme dit précédemment servir d'outil à la médiation culturelle telle que l'élaboration de parcours régionaux. En somme, la mise à jour de la base constitue un outil documentaire essentiel pour mieux faire connaître les œuvres et atteindre les objectifs de la *Politique du 1 %*.

Artistes	Nombre d'œuvres
1. Poissant, Gilbert	45
1. Goulet, Michel	45
2. Saulnier, Michel	38
3. Leblanc, Pierre	37
4. Cloutier, Sylvie	34

Tableau 1 : Palmarès de la récurrence des artistes sélectionnés pour la Politique du 1 % entre 1961-2021

3. Quels sont les obstacles potentiels du projet ?

En ce qui concerne la diffusion des œuvres, le projet se heurte à deux problématiques juridiques, notamment avec les droits d'auteur et le droit moral. La collecte et la structuration des données s'effectuent dans un environnement juridico-administratif volumineux et complexe. Depuis 1961, plus de 3985 œuvres ont été produites par au-delà de 972 artistes, chacune faisant l'objet d'un contrat distinct. Celui-ci précise les conditions d'usage, de reproduction et de diffusion. (Breton et al, 2009, p.11) L'hétérogénéité des ententes, leur ancienneté, ainsi que l'accessibilité des archives contractuelles imposent un travail rigoureux d'analyse juridique. Il s'agit d'identifier les droits transférés, conservés ou partagés afin de prévenir tout usage non conforme lors de l'intégration des œuvres dans la base de données.

Les principaux enjeux juridiques se concentrent sur deux axes : d'une part, le droit d'auteur de « produire ou reproduire la totalité ou une partie importante de l'œuvre » (L.R. [1985], ch. C-42, art. 3) ; d'autre part, le droit moral, inaliénable selon la législation canadienne, « garantit également que l'œuvre ne doit pas être mutilée ou modifiée sans le consentement de l'artiste ». (Gouvernement du Canada, 2019) Ce dernier est

particulièrement contraignant dans le cas des performances. En exemple, la performance le 2-22 *J'aime Montréal et Montréal m'aime* (2012-2016) de Thierry Marceau, fût sélectionné comme œuvre de la *Politique du 1 %* de l'édifice 2-22 à Montréal Il existe ainsi une documentation visuelle. Son utilisation requiert de prendre en compte l'intention de l'éphémérité et l'autorisation explicite de l'artiste. (Giguère, 2013) Dans ce contexte, cette approche permet de bâtir une base de données non seulement conforme aux exigences légales, mais aussi aux respectant de toutes les parties prenantes entourant l'application de la *Politique du 1 %*.

En résumé, la mise à jour de la base de données ne se limite pas à un simple inventaire ; elle devient un outil pour la médiation culturelle. De fait, le projet facilitera l'accès, la compréhension et la valorisation de l'art issu de la *Politique du 1 %*. Elle permet non seulement de rendre accessibles des informations précises et fiables sur les œuvres, mais aussi de favoriser leur compréhension, leur appropriation par le public et leur intégration dans une mémoire collective renouvelée. Le projet contribue à combler les lacunes documentaires entourant la *Politique du 1 %*, en fournissant des informations structurées pour l'analyse, la valorisation et la diffusion de l'art contemporain au Québec. Bien que le projet soit encore en progression, il illustre déjà le potentiel considérable d'une documentation accessible pour la promotion de l'art contemporain à travers la province du Québec. Celui-ci doit inclure l'utilisation rigoureuse de la documentation archivistique ainsi que des négociations entre les différentes parties prenantes. Sans un accès structuré et pérenne des données entourant les œuvres de la *Politique du 1 %*, c'est toute une part de l'histoire culturelle publique du Québec qui risque de sombrer dans l'oubli.

BIBLIOGRAPHIE

Breton, L., Achard, M., Bernier, S., Bouchard, L., Carbonneau, M., Caron, L., Dubuc-Dumas, E., Guay, F., Paul, F., Perrault, M., Roy, L. et Savard, G. (2017). *La politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et des sites gouvernementaux et publics : guide d'application* (2ème édition, p. 54). Service de l'intégration des arts à l'architecture, Ministère de la Culture et des Communications. <https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/culture-communications/documents/oeuvres-art/GM-politique-integration-arts.pdf> (Publication originale en 2009)

Direction des services législatifs. (2025). *Loi sur le droit d'auteur*. Justice.gc.ca. <https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/c-42/page-2.html#h-100210>

Giguère, A. (2013, 2 mai). *L'art de la performance au 2-22 — Esse — Art*. Esse. <https://esse.ca/hors-dossier/lart-de-la-performance-au-2-22/>

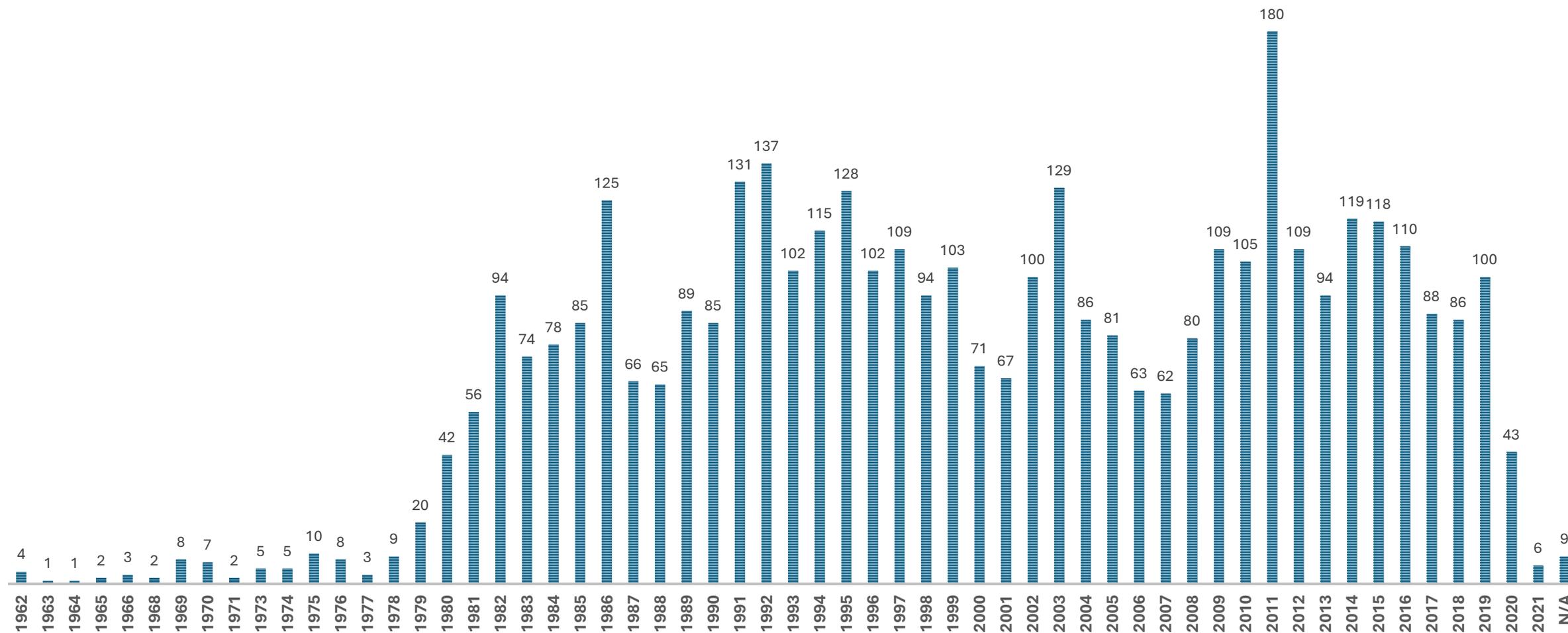
Gouvernement du Canada. (2019). *Droits moraux*. Canada.ca. <https://www.canada.ca/fr/reseau-information-patrimoine/services/propriete-intellectuelle-droit-auteur/bien-fixer-elements-information/droits-moraux.html>

Ministère de la Culture et des Communications (MCC). (2008). *B I L A N 2004-2007: Intégration des arts à l'architecture et à l'environnement*. BANQ Numérique. <https://numerique.banq.qc.ca/patrimoine/details/52327/1944809?docref=8LrtLhE89CNDax8IfnvHlw%3D%3D>

Ministère de la Culture et des Communications (MCC). (2024, 28 juin). *Listes des œuvres d'art public*. www.quebec.ca. <https://www.quebec.ca/culture/integration-oeuvres-art-public/listes-oeuvres-art-public>

MONA. (2019, 10 avril). *Art et site*. Art et site : Art urbain, art public et cultures numériques : des publics, des sites, des trajets. <https://www.artetsite.org/mona>

NOMBRE D'OEUVRES CRÉÉES PAR ANNÉE



Ligne du temps entre 1961 et 2021 réalisée à partir de la base de données du projet, 2025